

LAQUE GLYCERO IMPRESSION ET FINITION BRILLANT

Peinture glycéro haute résistance pour travaux intérieurs
et extérieurs, multisupports, impression et finition.



DESTINATION

BATIR LAQUE GLYCERO IMPRESSION ET FINITION BRILLANT est destinée aux boiseries, mobiliers, huisseries et supports métalliques.

PROPRIÉTÉS

- Finition soignée
- Multi-supports : boiseries, radiateurs, PVC, métal
- Hautement lessivable

MISE EN ŒUVRE

Elle devra se faire conformément au DTU 59.1.

PRÉPARATION

- Le fond doit être sec, propre et exempt de corps gras.
- Les anciennes peintures seront convenablement poncées et lessivées.
- Éliminer toutes les parties non adhérentes.
- Sur support pulvérulent, appliquer une sous-couche adaptée. Les métaux ferreux seront recouverts d'un primaire antirouille après élimination de la rouille.

APPLICATION

- Bien mélanger avant application.
- Sur fonds cohérents, appliquer deux couches.

Ne pas appliquer par température inférieure à 5°C et supérieure à 30°C, par humidité relative ambiante supérieure à 80 %, par grand vent, en plein soleil et par temps de pluie.

DILUTION

Diluant : White spirit Dilution brosse-rouleau : Prêt à l'emploi Dilution pistolet : 3%.

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

ASPECT DU FILM Brillant	LIANT Résine glycérophthalique.	RENDEMENT 8 à 12 m ² /L en fonction du support à traiter.
BRILLANT SPECULAIRE 85 à 95 sous 60°	DENSITÉ 1,23	CONSERVATION En emballage d'origine (non ouvert) : 24 mois À l'abri de la chaleur, du gel et de l'humidité
TEINTES Blanc	SECHAGE (à 23°C, H.R. :50 %) • Hors poussières : 3 h • Sec : 6 h • Recouvrable : 24 h	EXTRAIT SEC En poids : 57 %. En volume : 42 %.
CONDITIONNEMENT 0,5 litre, 2,5 litres et 10 litres.		

CARACTÉRISTIQUES RÉGLEMENTAIRES

CLASSIFICATION NF T 36-005 - Famille I classe 4a
HYGIÈNE ET SÉCURITÉ Merci de consulter notre fiche de données de sécurité
RÈGLEMENTATION COV Valeur limite UE pour ce produit (cat A/d) : 300 g/l. Ce produit contient moins de 297 g/l de COV.
DÉCHETS Ne pas jeter l'emballage et les résidus à l'égout, dans la nature ou avec les ordures ménagères. Contactez les services locaux pour les modalités d'élimination des déchets de peintures selon la réglementation en vigueur.



*Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions).

La présente fiche technique annule et remplace toute version antérieure. L'évolution de la technique étant permanente, nous recommandons à notre clientèle, avant toute mise en œuvre, de vérifier auprès de nos services que la présente fiche n'a pas été modifiée par une édition plus récente. Les renseignements qui y figurent sont fondés sur nos connaissances actuelles et sont indicatifs. Ils doivent être adaptés à la nature et l'état des fonds à peindre. Les données de cette fiche sont valables pour le produit blanc.